

ACTIONS ET INTERVENTIONS

du ministère
des Transports en
matière de
sécurité routière
2010-2011

ACTIONS ET INTERVENTIONS 2010-2011

CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Des mesures qui améliorent les règles de circulation au bénéfice de la sécurité routière et de la mobilité

- Les amendes sont doublées pour les excès de vitesse dans les zones de chantiers routiers.
- Certaines règles de circulation applicables aux piétons et aux cyclistes ont été modifiées pour améliorer la sécurité et favoriser le transport actif, notamment en lien avec les traverses de chemins.
- Un pouvoir est attribué aux municipalités afin de permettre la circulation cycliste à contresens sur une voie à sens unique, lorsque c'est sécuritaire.
- Les limites de vitesse variables sur autoroute ont été introduites pour tenir compte notamment des conditions climatiques.

PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2009-2012

Une continuité dans les actions visant à améliorer la sécurité du réseau

QUELQUES MESURES OU MOYENS AU PLAN D'ACTION	CIBLE 2010-2011	RÉALISATION 2010-2011	TAUX DE RÉALISATION DES MOYENS/ MESURES
Correction de sites à potentiel d'amélioration (nombre)	20	22	100 %
Correction de l'orniérage (km)	430	801,1	100 %
Asphaltage des accotements (km-un côté)	850	1 104	100 %
Remplacement des extrémités de glissières sur autoroutes (unités)	1 200	1 529	100 %
Petite signalisation (nombre d'interventions)	60 000	90 738	100 %

PROJET PILOTE DE RADARS PHOTO ET D'APPAREILS DE SURVEILLANCE AUX FEUX ROUGES

Des résultats encourageants

- Le projet pilote s'est poursuivi, permettant ainsi l'amélioration de la sécurité routière par un plus grand respect des limites de vitesse et des feux rouges.
- L'installation de radars photo et d'appareils de surveillance aux feux rouges a permis :
 - **Une réduction de la vitesse respectivement de 9 km/h et 12 km/h aux endroits où les radars photo mobiles et fixes ont été implantés.**
 - **Une quasi-élimination (réduction de 99 %) des grands excès de vitesse.**
 - **Une réduction des passages aux feux rouges de plus de 80 % aux intersections dotées d'appareils de contrôle.**
 - **Une réduction probable de 20 à 30 % de tous les accidents pour tous les types d'équipements de contrôle.**
- Tel que le prévoit le projet de loi n° 42, un an après sa mise en service officielle, le rapport d'évaluation du projet pilote a été déposé au gouvernement et à l'Assemblée nationale pour étude en commission parlementaire.

VÉHICULES HORS ROUTE (VHR)

Des actions qui favorisent la sécurité des adeptes et la cohabitation avec les riverains de sentiers

- Un resserrement de l'encadrement de la pratique du VHR par l'adoption du projet de loi n° 121 a été effectué.
- Des investissements de plus de plus de 6 M\$ pour l'entretien et la signalisation des sentiers réalisés.
- Le MTQ a collaboré au Programme de formation des guides lors de la location des VHR.



INVESTISSEMENT DANS L'INFRASTRUCTURE POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ 2010-2011

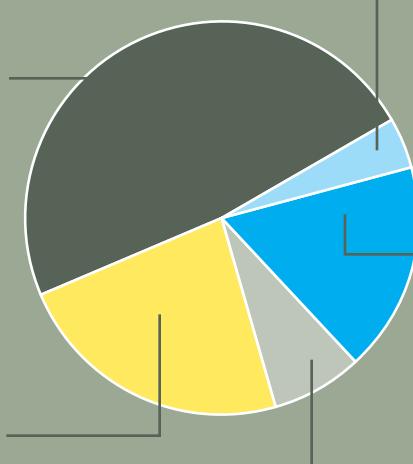
1,12 G\$¹

Développement du réseau routier
536,2 M\$ / 49 %

Ex. : construction d'une 2^e chaussée d'autoroute, élargissement de 2 à 4 voies divisées

Amélioration du réseau routier
256,9 M\$ / 23 %

Ex. : correction de courbes et de divers réaménagements d'intersections, asphaltage des accotements



Entretien des équipements de sécurité*
47,9 M\$ / 4 %

Ex. : marquage, signalisation routière, dispositif de retenue, éclairage, feux de circulation

Conservation des chaussées et autres éléments 192,4 M\$ / 17 %

Ex. : corrections de l'orniérage, correction de l'adhérence, réfection de l'éclairage

Conservation des structures
82,4 M\$ / 7 %

Ex. : intervention de réfection ou d'installation de garde-fous, bandes centrales, réfection d'éléments de tablier

* Fonds 850

1. Incluant 280 M\$ pour la correction de sites à potentiel d'amélioration et 71 M\$ pour des projets donnant suite aux recommandations des coroners.

JEUNES

Le Ministère a collaboré aux activités concernant la sortie des coupons « Cool Taxi ».

À la rencontre des jeunes dans leur milieu

- Un urgentologue a présenté aux jeunes, en mots et en images, les conséquences physiques et neurologiques des accidents de la route.
- Le président de la Table québécoise de la sécurité routière a expliqué les sciences de la sécurité routière.
- Une jeune victime de la route a témoigné des graves conséquences physiques, psychologiques et sociales de son accident.
- Grâce à la collaboration d'Opération Nez rouge, les jeunes ont participé à une activité de simulation de conduite qui consiste à conduire une petite voiture de type kart (go-kart) avec des lunettes Fatal Vision qui permettent de simuler divers taux d'alcool.
- Les jeunes du secondaire et du collégial du Québec ont été invités à assister à cette conférence interactive différente et enrichissante.

ET PLUS ENCORE...

- Dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière, le Québec a été la première administration à signer l'Acte de mobilisation des pays francophones pour la sécurité routière.
- Pour combattre la fatigue, la somnolence ou l'endormissement au volant, le ministère a poursuivi l'expansion du réseau des villages-relais sur les routes nationales et touristiques reconnus et des aires de service sur les autoroutes.
- Le Ministère a poursuivi ses efforts en matière de surveillance, de détection et de signalement en temps réel des problématiques pouvant avoir des répercussions sur la sécurité ou la fluidité de la circulation, respectivement par le travail des surveillants routiers, et par la télémétrie véhiculaire et les moyens de communication déployés dans les véhicules de surveillance routière.
- Différents outils de surveillance en temps réel et de gestion de l'information pour mieux servir la population ont été exploités. Cet environnement technologique et administratif multiforme comprend : 2 centres intégrés de gestion de la circulation (Montréal et Québec), des réseaux de télésurveillance vidéo dotés de 250 caméras, un portail Web, la ligne Québec 511, des patrouilles de surveillance routières (150 surveillants routiers), etc.
- Un réseau de 49 stations météoroutières fixes à des endroits stratégiques sur le territoire québécois et plus de 130 stations météoroutières mobiles ont permis d'orienter les décisions lors des opérations de déneigement et de déglaçage des routes du Québec.
- Le Ministère utilise des dispositifs de signalisation novateurs visant à améliorer la visibilité des camions et celle des véhicules-outils affectés au déneigement du réseau.
- Une Vigie des accidents mortels impliquant un véhicule de déneigement ou de déglaçage a été mise en place.
- Le Ministère a poursuivi ses efforts de télésurveillance et de contrôle de la vitesse aux abords des chantiers routiers, notamment en partenariat avec les services policiers.
- Le réseau stratégique de recherche et d'innovation en sécurité routière a été lancé.
- Un projet pilote d'élaboration d'un diagnostic de sécurité routière en milieu municipal a été mené.
- Le projet pilote sur les véhicules électriques à basse vitesse s'est poursuivi en collaboration avec la SAAQ.
- Le Ministère a mis en place une dizaine de passages fauniques et ajouté près de 40 km de clôtures de contrôle des orignaux.
- De nouvelles exigences s'appliquent à l'égard de la certification des appareils d'arrimage afin d'assurer la conformité de l'arrimage en fonction de la masse de la cargaison transportée.